

Le développement durable de la production porcine

Mémoire
présenté à la

Commission du BAPE

Saint-Charles Borromée
Le lundi 31 mars 2003

Madame la présidente,
Messieurs les Commissaires

Bonjour,

Le Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière considère la mise en place de la Commission créée pour étudier le développement durable de la production porcine comme un instrument essentiel pour mieux évaluer et mieux juger tout ce qui se rapporte à la production porcine et à l'agriculture en général.

L'agriculture répond toujours au besoin fondamental de se nourrir. Elle se pratique depuis le début des temps et continuera ainsi dans les temps à venir. Les pays qui en ont fait une priorité en ont fait également leur prospérité. Aujourd'hui, les producteurs agricoles se demandent où nos gouvernements se situent. Nous osons croire que la Commission imposera l'idée qu'une agriculture durable doit être avant tout prospère et qu'elle doit générer des revenus suffisants pour permettre aux personnes qui y travaillent d'en vivre convenablement.

Nous espérons que la Commission, dans ses recommandations, situera la production porcine dans un contexte global qui tiendra compte des paramètres et des tendances dans lesquels évolue l'agriculture d'aujourd'hui. Nous souhaitons que ces recommandations soient équitables et que les pistes de solutions proposées différencieront ce qui est fondamental de ce qui est nuisance.

Nous espérons que nos préoccupations de producteurs, notre connaissance pratique de la production porcine et notre évaluation de la situation actuelle de la production porcine seront prises en considération par la Commission en toute quiétude.

LA PRODUCTION PORCINE DANS LA RÉGION LANAUDIÈRE

Les entreprises porcines (environ 180) de la région Lanaudière dont la valeur moyenne est de 1,5 millions de dollars possèdent en inventaire 1 523 têtes et mettent en marché 450 000 porcs par année. Nous sommes la deuxième production en importance au niveau des revenus bruts agricoles après la production avicole.

Dans le secteur de la transformation de la viande de porc la réouverture de l'abattoir de St-Esprit a créé 85% des 670 emplois existant actuellement.

Chacun des emplois directs créés dans les activités d'abattage et de transformation de la viande de porc procure 5,8 emplois indirects chez les fournisseurs comparativement à 3,74 dans le secteur laitier et 2,19 dans le secteur avicole.

La part de marché de la région Lanaudière diminue constamment. Si elle se chiffrait à plus de 15% au milieu des années '70, on la retrouve en 2001 à 6,5% de la production provinciale. Le moratoire de 1981 à 1996 en est la principale cause, même si dès 1980 notre part se situait déjà à 10,1%.

ACTIONS SYNDICALES ET ENVIRONNEMENT

Conscient des craintes et des préoccupations des citoyens face au développement de la production porcine, le syndicat estime que tout le monde se doit de faire des efforts objectifs. C'est toujours avec regret que nous entendons des propos qui dénoncent des gestes qui furent posés par les producteurs dans les années '70 et dans un contexte où les outils d'aujourd'hui étaient encore à inventer.

Depuis le début des années '80 les producteurs porcins ont su se conformer aux normes environnementales et jusqu'à preuve du contraire, il s'agit assurément du secteur de production qui a su le mieux et le plus rapidement adopter et tirer profit de la réglementation en utilisant le lisier comme un excellent fertilisant.

Si l'on considère que la production porcine est probablement celle qui est la plus sujette à faire face à des plaintes de citoyens rappelons que plus de 70% des plaintes déposées au MENV depuis le 1^{er} janvier 2000 concernent les autres secteurs de la production agricole.

Collectivement, les producteurs de porcs furent les premiers en 1996 à enquêter sur leurs pratiques en matière d'environnement, à adopter un plan d'intervention et à se donner des objectifs précis pour améliorer leurs pratiques.

Nous laisserons la Fédération des producteurs de porcs du Québec faire état des résultats obtenus jusqu'à ce jour.

Soulignons cependant les particularités régionales. Nos entreprises se démarquaient en 1996 et encore aujourd'hui au niveau de leur spécialisation (Annexe I). Nous avons, comparativement au reste du Québec, plus de fermes dites naisseurs (26% vs 20%) et de fermes finisseurs (37% vs 35%) et moins de fermes naisseurs-finisseurs (37% vs 45%). Ces fermes possèdent des bâtiments plus âgés et moins rénovés. Les nouvelles techniques telles que trémies abreuvoir, planchers lattés, bols économiseurs d'eau, meilleure ventilation ne s'implantaient que difficilement. Le moratoire en était la seule explication. D'autre part, en 1996, tout ce qui se rapportait à l'épandage des fumiers devançait le reste de la province. 42% du volume de lisier épandu à l'aide de rampes dans Lanaudière comparé à 25% dans le reste du Québec. De plus l'incorporation immédiatement à l'épandage se pratiquait à 18% dans Lanaudière et à 6% dans le reste de la province.

Suite au portait agroenvironnemental, le Syndicat s'impliqua activement en 2000 dans le dossier des traitements du lisier.

En collaboration avec le MAPAQ régional, COGENOR Lanaudière, la Fédération régionale de l'UPA, le Club d'encadrement Sup-Porc Lanaudière, le Syndicat des producteurs de volailles de Lanaudière, de nombreuses rencontres eurent lieu et nous avons rencontré un très grand nombre d'intervenants qui présentaient leurs technologies.

Nous en avons visitées quelques-unes et en septembre 2000, le comité organisa le premier colloque sur les traitements et sur les moyens de réduire les rejets de phosphore et d'azote.

Notre recherche nous a conduit à un procédé qui est actuellement en expérimentation à la ferme de Louise et Jacques Sanscartier de St-Esprit. Ce procédé diffère des autres car il fait appel au temps.

Dès le début des années '80, le Syndicat se préoccupait de rechercher des moyens pour mieux gérer les lisiers. Déjà M. Fernand W Benoît était connu du Syndicat. Par la suite, le Syndicat sous la présidence de Mme Lise Sarrazin s'impliqua dans le dossier de la litière. Nous la laisserons vous en parler. Récemment la Ferme-école du CÉGEP de Joliette en collaboration avec un grand nombre d'intervenants non liés à l'agriculture a mis en plan un Centre de recherche sur le développement de la production porcine sur litière mince. Nous avons obtenu que la Fédération des producteurs de porcs du Québec s'implique financièrement compte tenu de la participation d'intervenants neutres qui sauront sûrement un jour faire la part entre les avantages et les inconvénients de ce mode de gestion des fumiers.

De plus, le Syndicat conscient, dès les années sous le moratoire, que les producteurs devaient bénéficier de services conseils pour les appuyer dans leurs démarches collabora activement avec différents intervenants du milieu en occurrence la Fédération de l'UPA de Lanaudière et le Groupe À court d'eau, à la mise en place en 1996 de la Coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière (COGENOR), organisme chargé d'assurer la gestion des surplus de fumiers de la région Lanaudière. Nous vous référons à leur mémoire pour mieux juger de leur travail accompli.

Le Syndicat travailla également à la mise en place du Club Sup-Porc Lanaudière dans le but de donner aux producteurs les outils nécessaires pour répondre techniquement aux défis que nous devons relever suite au moratoire et à ses conséquences somme toutes financièrement négatives. Nous y reviendrons plus loin en détail.

Dans Lanaudière les producteurs de porcs représentent 32% des membres des clubs agroenvironnementaux et de COGENOR. Voilà une preuve de la volonté des producteurs de porcs de prendre le virage agroenvironnemental.

CROISSANCE DES PRODUCTIONS ANIMALES ET MAÏS

Le Syndicat désire apporter des précisions relativement aux rejets d'azote et de phosphore basé sur des données provinciales de 1999 (Annexe II). En se rappelant que nous produisons moins de 7% du porc au Québec, nos rejets de phosphore en région correspondent à moins de 2% des rejets provenant de tous les élevages du Québec. Pour les autres productions animales le même rapport peut être établi. On aurait alors une idée plus compète de la problématique du phosphore.

Vision St-Laurent 2000 qui vient de reconnaître que l'eau du fleuve St Laurent s'est grandement améliorée au point de correspondre à la qualité des eaux des années '60 pourrait sûrement donner une idée juste de la proportion du phosphore provenant des différentes sources présentes dans notre région. Listons ces sources : les villes (eaux usées et fosses sceptiques), les industries, les engrais minéraux et les autres élevages (volaille, bovin laitier et de boucherie, porc).

Je demeure convaincu que le porc ne peut tout au plus n'être responsable que de moins de 10% du phosphore présent dans les cours d'eau.

La croissance de la production porcine au cours des dernières années en a fait jaser plus d'un. Sachons cependant que de 1991 à 2001 si le porc a augmenté de 47% la production de poulets, malgré un système de contingentement qui selon les dires de certains fonctionnaires du MENV limite le développement de la production, augmentait de 54%. Au cours des dernières années dans le secteur bovin, la croissance a été dans les productions bouvillons d'abattage, veaux de grain et veaux de lait lourds respectivement de 10%, 5.4%, et 6%.

Qu'en est-il maintenant du maïs? Le ministre de l'Environnement, M. André Boisclair, a invité le Bape dans le cadre de la présente Commission à se pencher sur le développement de la production du maïs. Une production associée au porc pour l'épandage des lisiers et pour l'alimentation des porcs.

Il est faux de prétendre que le maïs ne sert qu'à l'alimentation des porcs. Selon des données du MAPAQ et la FPCCQ, en 2001-2002, moins de 50% du maïs produit était consommé par les porcs. Ce n'est pas 80% selon la croyance populaire mais plutôt de l'ordre de 48% (Annexe III).

La croissance des superficies ensemencées en maïs est liée à la valeur de substitution des autres productions végétales. Les producteurs de porcs ne cultivent que 13.5% des superficies ensemencées en maïs.

En 1996, M. David Cliche, ministre de l'environnement, dans une conférence de presse mentionnait qu'il se produisait 40 millions de mètres cubes de lisier de porc annuellement au Québec. Il ajoutait, convaincu de ses données que ce volume remplirait 4 millions de camions de neige. Nous lui avons démontré que le volume produit annuellement était inférieur à 10 millions (Annexe IV. Aujourd'hui plusieurs parlent de 9 millions. Certains mentionnent qu'un porc élevé par un naisseur-finisser produit un mètre cube de lisier (comprend les déjections des truies et des porcelets). Si tous les producteurs étaient naisseurs-finisser, au Québec en 2002 il se serait produit environ 7 millions de mètre cubes de lisier de porc.

Au Québec en 2001 les superficie en culture, selon Statistiques Canada, représentaient 2 227 379 hectares (Annexe II). Les 9 millions de mètres cubes de lisier de porc épandus à raison de 30 mètres cubes à l'hectare couvrent 300 000 hectares soit moins de 15% de la superficie cultivée au Québec et moins de 0,2% de la superficie totale du Québec. Ces 30 m³ à l'hectare représente une pluie de 3 millimètres. La météo parle dans ce cas d'une trace ou tout simplement pas. Lorsque l'épandage se fait dans des conditions normales on ne peut pas parler d'érosion ou d'écoulement. Le liquide est vite absorbé par le sol ou évaporé.

D'ailleurs, il a été démontré à la Commission que le phosphore dans la rivière l'Achigan avait diminué rapidement dès que les producteurs de porcs au début des années '80 avaient construit seuls, sans subvention, les fosses nécessaires à l'entreposage.

Les premières fosses construites à la fin des années '70 ne durèrent pas longtemps, sauf exception. Construites hors sol, avec des matériaux assemblés ou de formes carrées, ces fosses brisèrent et ont dû être consolidées rapidement. Les équipements de pompage et de transport (réservoirs) prirent de nombreuses années avant d'être fabriqués de façon satisfaisante.

En 1988, le gouvernement décida de subventionner les fosses. Le PAAGF doté d'un budget de 388 millions de dollars pour dix ans, fut à peine utilisé à 40%. Les conditions pour obtenir l'aide furent difficiles sinon impossibles à remplir. Le programme qui suivit, le PAIA remplacé par Prime-Vert fut surtout accessible aux producteurs sur fumier solide. Aujourd'hui le nouveau programme de 257 millions de dollars devra faire ses preuves et aider véritablement les producteurs qui font une agriculture familiale.

MORATOIRE EN PRODUCTION PORCINE

Nous tenons à rappeler à la Commission que la région Lanaudière a fait l'objet de 1981 à 1996 d'un moratoire. Pendant cette période la production porcine fut entraînée dans un important recul tant au niveau structurel qu'au niveau de l'efficacité.

Le dynamisme même des producteurs fut atteint. Le moratoire limita la compétitivité et l'efficacité des exploitations porcines lanaudoises. Le seul moyen offert aux producteurs de la région pour effectuer le transfert naisseur finisseur souhaité devait se faire en grande partie au détriment de la capacité d'élevage initial. En ne pouvant augmenter la taille des entreprises, les producteurs n'ont pu investir dans les nouvelles technologies qui auraient permis d'améliorer leur efficacité.

La réglementation environnementale en vigueur en 1981 permettait un excédant de 25 unités animales. On nous a même enlevé ce droit reconnu dans le règlement. D'ailleurs depuis la réglementation de 1997 nous l'avons perdu, Si le législateur des années '70 l'avait accepté, ce n'était pas par fantaisie. Une entreprise d'élevage porcine travaille avec du vivant.

Cet excédent est essentiel au bon fonctionnement des entreprises. On nous a mentionné que le MENV le reconnaissait sans aucune objection pour une autre production animale. Pourquoi pas nous? Et qu'on ne vienne pas nous faire à croire que nous l'avons retrouvé en parlant du premier 1600 kg de phosphore.

Nous sommes convaincus également que les décideurs des années '70 n'ont pas erré lorsqu'ils ont établi la date limite pour l'épandage à l'automne. Leur jugement d'alors vaut bien celui de ceux d'aujourd'hui. Certains ajustements sont nécessaires nous en convenons. Réduire l'agriculture à une question de date constitue un manque flagrant de savoir-faire.

Revenons à notre moratoire. Pendant que les autres régions se développaient, la région Lanaudière périssait et malgré la levée du moratoire en 1996, la part de marché de la région a poursuivi sa descente comme le tableau suivant le démontre.

	Lanaudière	Autres régions	Québec
1980	476 432 (10,1 %) ⁽¹⁾	4 208 880	4 685 312
1996	369 675 (7,1%) ⁽¹⁾	4 826 408	5 196 083
2001	443 034 (6,4 %) ⁽¹⁾	6 484 543	6 927 577
Proportion de la production porcine en 2001 vs 1980	93 %	155 %	148 %
Variation de la production porcine 2001/1996	+ 19,8%	+ 34,3%	+ 33,3%

(1) Part de la région Lanaudière à la production porcine provinciale
Source : Revue des bestiaux
FPPQ

On peut énumérer trois raisons pour expliquer cet état de fait. Notons d'abord qu'un certain nombre de propriétaires d'entreprises avait passé l'âge de faire des projets. Notons également les conditions difficiles pour obtenir les certificats d'autorisation. Plusieurs consultants qui travaillaient dans d'autres régions nous l'ont fait savoir.

Enfin en 1997, une coupure de 17,50\$ dans le programme de l'ASRA rendait le soutien plus problématique. Dans les autres régions, pendant les premières années de la décennie '90 la production se développait, les producteurs bénéficiaient d'interventions gouvernementales adéquates qui permettaient à ces derniers de consolider leur situation financière et de poursuivre ainsi leur développement

À l'époque, le moratoire dans la région Lanaudière fut mis en place pour des raisons liées à la qualité des eaux de la rivière l'Assomption et tout comme dans La Fable de La Fontaine « Les animaux malades de la peste » (Annexe V) c'est la production porcine qui a été jugée comme seule responsable de la situation. Bien que le Syndicat ait dénoncé le préjudice que subissaient les producteurs de la région, le gouvernement a jusqu'à maintenant fait la sourde oreille à nos revendications.

Notre préjudice s'appuie sur deux études. Premièrement, mentionnons que dans une étude faite par un chercheur d'Agriculture Canada en 1978 il note : « Il y a surtout deux régions, le bas de la Chaudière et la Yamaska (peut-être l'Assomption) qui peuvent avoir de la difficulté à suivre la loi, ... » (Annexe VI) et deuxièmement Vision St-Laurent 2000 identifie clairement la pollution qui va de Joliette à Repentigny, très peu de porcs sont produits dans ce secteur (Annexe VII)

Nonobstant ces faits, c'est suite à un front commun formé d'instances syndicales, d'À court d'eau, des municipalités, de la direction régionale de la Santé publique et du MAPAQ que le gouvernement québécois a finalement accepté de lever le moratoire. La mise en place de COGENOR, le fameux dossier de la réouverture de l'abattoir de St-Esprit qui débuta au début des années '90 pour se terminer en 1997, ainsi que notre étude de 1996 ont permis de créer des liens avec un très grand nombre de partenaires régionaux pour qui la production porcine s'identifiait à des personnes et non pas à des odeurs.

La preuve était faite qu'en se parlant, en se faisant mutuellement confiance et en agissant avec transparence, il peut y avoir de la place pour une cohabitation harmonieuse entre les producteurs et la population.

Aujourd'hui il est démontré que durant les années du moratoire, la qualité de l'eau de la rivière s'est peu améliorée et ce n'est que depuis la mise en service de l'usine de traitement des eaux de l'agglomération joliettaise que l'on peut conclure à une amélioration significative de la qualité de l'eau de la rivière l'Assomption (Annexe VIII).

Les secteurs les plus à risque concernant l'acceptation de la production porcine dans notre région demeurent ceux où nous n'en retrouvons pas du tout ou très peu. Notons en passant le refus catégorique que le seul producteur de l'Assomption a reçu depuis près de dix ans et le refus catégorique de St-Cuthbert au projet d'un producteur naisseur à vouloir se construire son engraissement sur le même site que sa maternité.

Par ailleurs nous pouvons énumérer des cas où nous retrouvons un bon voisinage même si à première vue la situation nous apparaît facilement conflictuelle.

L'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière l'Assomption s'est concrétisée suite à la mise en opération des étangs aérés de Joliette. C'est ainsi qu'au cours de l'été dernier, à certains endroits l'eau de la rivière était, selon les critères du MENV, propice à la baignade et il y a même aujourd'hui l'apparition de frayères d'esturgeons jaunes.

SANTE

La SANTÉ c'est important pour tous. Pour nous producteurs agricoles ça l'est d'autant plus que notre travail crée des aliments de qui dépend la santé de ceux qui les consomment à chaque jour. Et pour s'en consommer de la viande de porc, il s'en consomme beaucoup (Annexe IX)

Depuis la mise en place du plan conjoint en 1980 et en particulier avec la mise en place de l'Encan électronique du porc nous avons agis collectivement d'une façon très positive. La conscientisation des producteurs a permis de faire disparaître tout problème de résidus médicamenteux dans la viande.

Avec les normes HACCP nous contrôlons les risques physiques, biologiques et chimiques. La FPPQ s'attaque maintenant d'une façon radicale au problème des salmonelles. Nous visons à contrôler tout ce qui peut se transmettre à l'homme. L'investissement est important.

Les autres points soulevés par certains intervenants sont également pris en considération. Notre travail de producteurs comporte de nombreuses facettes et nous exerçons à un moment ou à l'autre de nombreux métiers. Notre travail est dynamique et orienter vers l'avenir. Notre santé nous préoccupe également au plus haut point.

CONCLUSION

Le Syndicat considère que les producteurs de porcs de Lanaudière assument avec succès le virage agroenvironnemental et assureront ainsi le développement durable de la production porcine en région.

Nous croyons que les producteurs de porcs possèdent actuellement les outils nécessaires à la poursuite de cette démarche :

- Les lois et règlements actuels (loi 184, REA, le règlement sur le captage des eaux souterraines et la politique nationale de l'eau) sont nettement suffisants pour assurer une meilleure protection de l'environnement. Les producteurs sont prêts à vivre avec ces contraintes supplémentaires en autant que ces réglementations sont appliquées avec jugement et dans l'esprit qui les a vu naître.
- Les rejets de phosphore et la responsabilisation ferme par ferme, tels que préconisés par le REA sont des pistes d'avenir à maintenir dans les orientations gouvernementales. Cependant le REA devra s'adapter aux changements engendrés par l'utilisation des systèmes de traitement où des questions nouvelles se présenteront comme par exemple : comment comptabiliser les superficies nécessaires à l'épandage si comme nous le pensons le procédé de traitement en opération à la ferme Sanscartier démontre que le phosphore demeure captif dans le fond de la fosse pendant vingt ans?
- L'accès actuel aux services-conseils tels COGENOR, Sup-Porc Lanaudière et les clubs agroenvironnementaux constituent également une garantie de préservation des ressources.
- La recherche et le développement qui se poursuivent dans le projet de traitement des lisiers à la ferme de Louise et Jacques Sanscartier constituent une piste intéressante pour régler définitivement les problèmes des odeurs tant aux bâtiments, à l'entreposage qu'à l'épandage.

- Notons également l'ouverture des producteurs de porcs à demeurer à l'avant-garde des préoccupations de la population, ouverture démontrée par le grand nombre de projets de haies brise-vent et l'utilisation de produits pour réduire les odeurs.
- Rappelons en terminant que dans Lanaudière, les zones où la production porcine est importante on y retrouve une bonne acceptation sociale.

Quelques questions demeurent. Que penser du « pas dans ma cour »? Il y a quelques années M. Albert Jacquard répondait à peu près ceci à une journaliste de la Presse qui l'interrogeait sur sa méfiance face aux groupes écologiques: Ces groupes sont généralement formés de personnes qui cherchent à faire valoir des besoins personnels et individualistes sinon égocentriques. Retrouver cette interview permettait de mieux analyser sa réflexion mais rappelons que l'agriculture répond à un besoin collectif et essentiel et que ce besoin se doit d'être supporté sans faille par la société. L'agriculture a pour espace la zone agricole qui, rappelons-le, ne représente même pas 2% du territoire total du Québec.

Une autre question se pose concernant le rôle de l'intégration dans le développement durable de la production porcine. L'intégration que les producteurs indépendants craignent c'est celle où l'intégrateur fait également de l'abattage et de la transformation tel que Smithfield aux États-Unis. De plus en plus les profits se retrouvent dans le produit transformé et de moins en moins dans l'élevage du porc.

Comment alors faire compétition à cet intégrateur dont les profits de la transformation servent à combler les pertes au niveau des élevages? Les exploitations porcines indépendantes de type familial jouent un rôle multifonctionnel et permanent que l'intégration doit respecter au même titre que l'acceptabilité sociale.

De plus, à ce jour, les producteurs de porcs ont effectué le virage agroenvironnemental à leur frais et avec peu de reconnaissance et dans beaucoup de cas avec de la méfiance et de l'incompréhension. Il est maintenant temps que la population qui en demande toujours de plus en plus contribue équitablement.

Face à ces constats, et dans l'objectif de permettre :

- 1) Le développement de technologies de traitement des lisiers à coûts abordable pour les exploitations porcines familiales.
- 2) De limiter la croissance de l'intégration au taux de croissance des entreprises familiales indépendantes,
- 3) De rétablir le rapport de force des fermes porcines familiales face à l'intégration
- 4) D'assurer une équité entre les productions animales,

Le Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière recommande à la Commission

- 1) Que jusqu'en 2010, le développement de la production porcine au Québec soit limité à la consolidation des entreprises porcines existantes et répondant à un modèle de production donné et ce, sans lien avec la notion de municipalité en surplus.
- 2) Que la dimension du modèle de production donné soit établie à 600 unités animales ou l'équivalent d'un modèle où l'exploitation soit en lien avec le nombre de cotisations payé à l'UPA et le nombre moyen de porcs ou de truies obtenus par l'enquête du MAPAQ sur les coûts de production (Annexe X),
- 3) Que ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des productions animales où végétales s'il y a lieu !

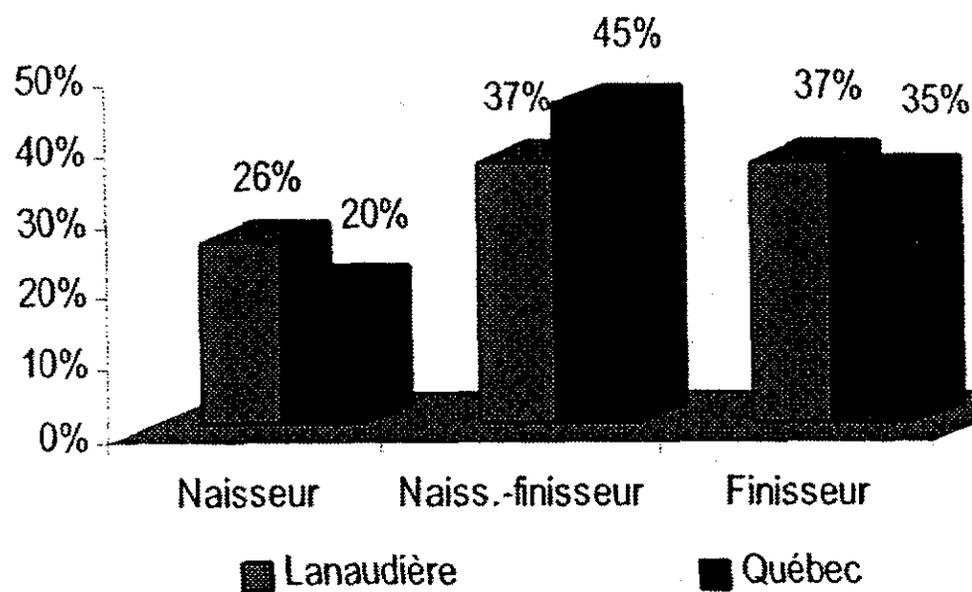
Nous vous remercions de votre écoute et nous espérons que les travaux de la Commission contribueront à mieux faire valoir le rôle essentiel et fondamental que joue l'agriculture dans le monde actuel.

Arthur Duquette président

Syndicat des producteurs

de porcs de Lanaudière

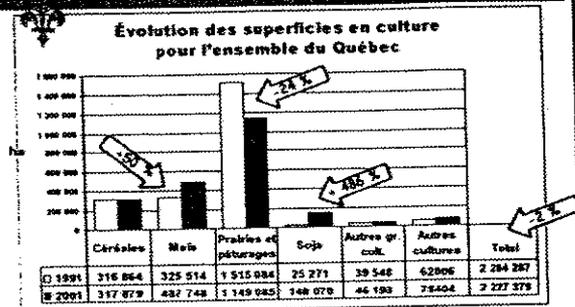
Spécialisation des entreprises porcines par région, 2000



Source : MAPAQ

Extrait du document de consultation de l'UPA sur le développement des productions animales au Québec Automne 2002

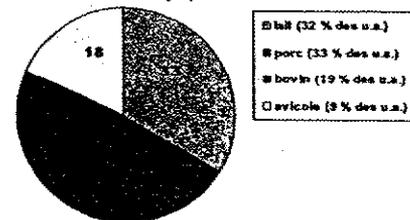
B) Évolution des superficies en culture



p.28

C) Capacité de support des sols

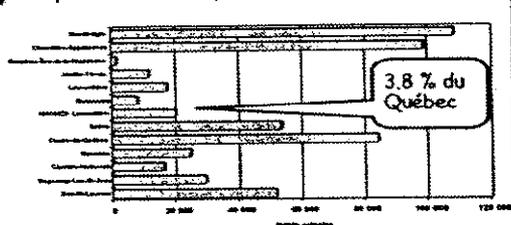
Part des rejets en phosphore (1999) (%)



p.44

A) Évolution des productions animales

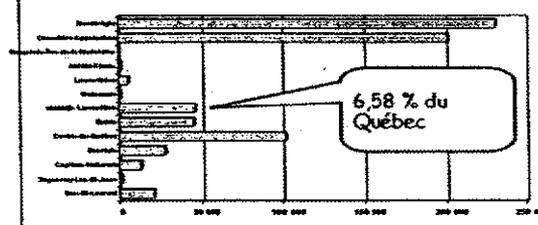
Répartition du cheptel laitier par région en 2001



p.14

A) Évolution des productions animales

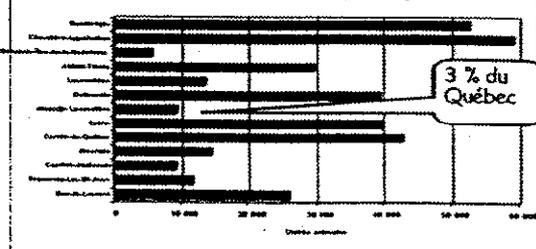
Répartition du cheptel porcin par région en 2001



p.16

A) Évolution des productions animales

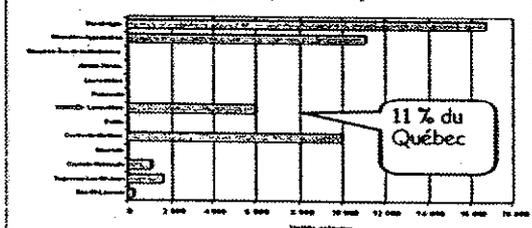
Répartition du cheptel bovin par région en 2001



p.18

A) Évolution des productions animales

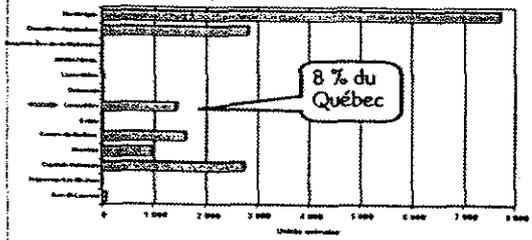
Répartition des volailles par région en 2001
(poules pondeuses)



p.20

A) Évolution des productions animales

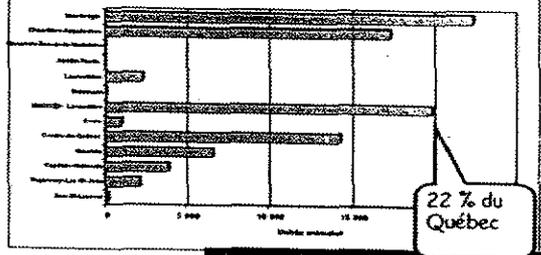
Répartition des volailles par région en 2001
(dindons et dindes)



p.21

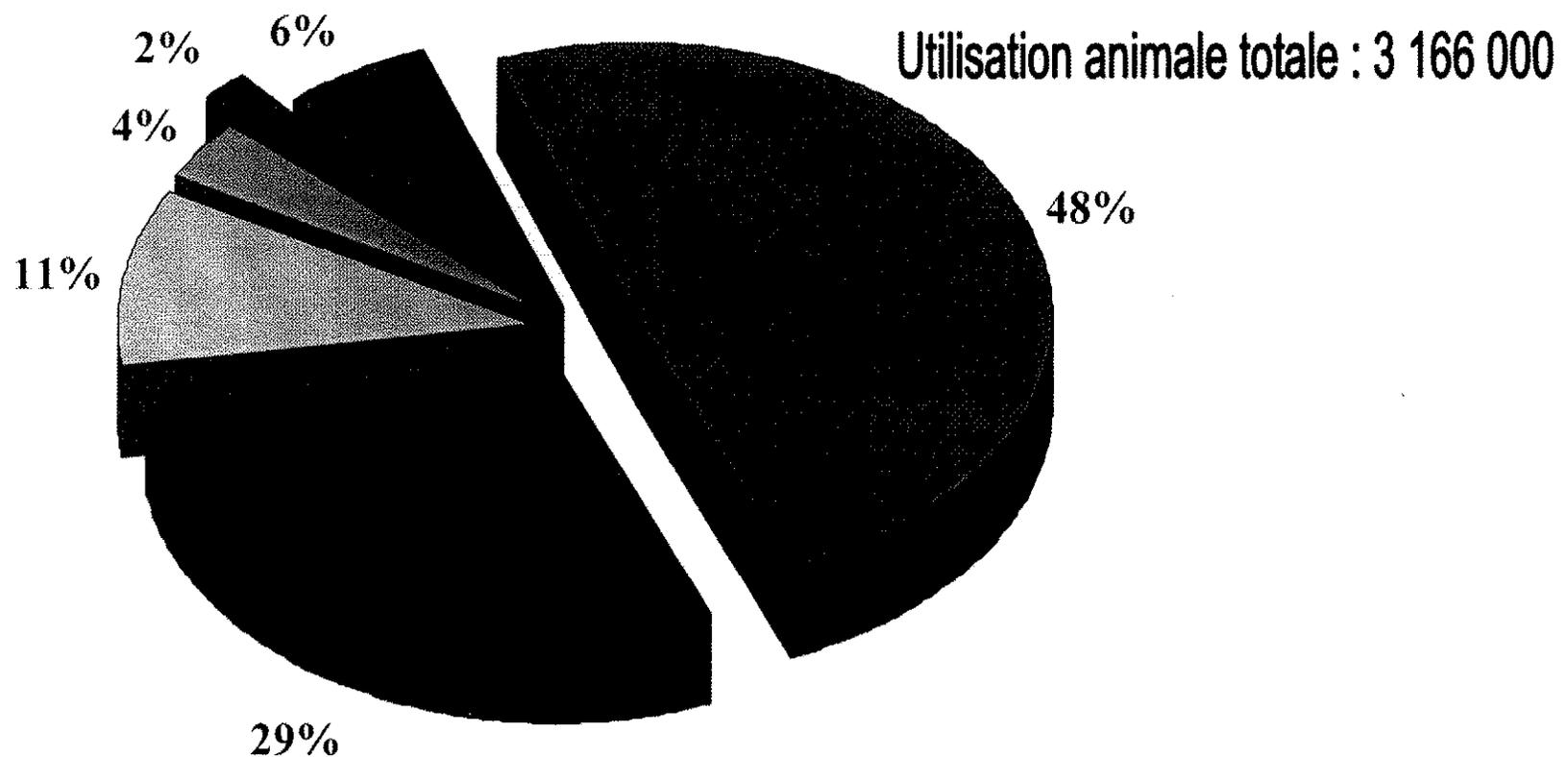
A) Évolution des productions animales

Répartition des volailles par région en 2001
(poulets à rôtir)



p.22

Estimation de la consommation de maïs-grain des principales productions animales du Québec en 2001-2002



■ Porc ■ Lait ■ Poulets ■ Pondeuses-Poulettes ■ Dindons ■ Bouvillons-Veaux

Sources : MAPAQ et FPCCQ

SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LANAUDIÈRE

Joliette, le 13 juin 1996

Monsieur David Cliche, ministre
Ministère de l'Environnement et de
la Faune du Québec
675 boul. René-Lévesque Est
30e Étage Édifice Marie Guyart
Québec QC G1R 5V7

OBJET: MORATOIRE ET PRODUCTION DE LISIER DE PORC AU QUÉBEC

Monsieur le ministre,

Réunis le 30 mai 1996, les membres du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière ont appris avec satisfaction que votre gouvernement avait enfin procédé à l'adoption du projet de règlement qui permettra la levée prochaine du moratoire dans le bassin de la rivière l'Assomption et permettant ainsi de corriger le grave préjudice subi par les producteurs de porcs de la région depuis 1985.

Pour s'assurer que la levée du moratoire se concrétise dans les faits, nous souhaitons vivement que votre ministère prenne toutes les mesures nécessaires afin que les demandes d'autorisation qui lui seront éventuellement soumises par les producteurs de notre région soient étudiées avec diligence et dans un délai raisonnable.

Également, nous espérons qu'au moment où les producteurs se pointeront pour la première fois au MEF dans le but d'effectuer leur demande d'émission d'un certificat d'autorisation, que ces derniers recevront toutes les informations nécessaires pour qu'ils puissent compléter leur dossier dans les plus brefs délais.

Dans un autre ordre d'idées, dans un article paru dans le quotidien Le Journal de Montréal du 11 mai 1996, le journaliste Daniel Brosseau a rapporté certains de vos propos tenus lors de l'Éco-Sommet où vous affirmiez que "les experts du MEF estiment à 40 millions de mètres cubes la production de lisier de porc, soit l'équivalent de 4 millions de camions à neige remplis à ras bord de lisier".

.../2

À la lecture de l'article susmentionné, les membres du conseil d'administration du Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière, me prient de vous exprimer leur vive inquiétude de voir le titulaire du ministère québécois de l'Environnement mettre sur la place publique des chiffres qui, selon nous, sont beaucoup trop surévalués.

À notre avis, les experts de votre ministère ont nettement surévalué la production annuelle de lisier de porc au Québec; selon nous, le volume de lisier produit au Québec n'est pas de 40 millions de mètres cubes mais plutôt de l'ordre de 10 millions de mètres cubes, tel que le démontre notre calcul ainsi que celui effectué par M. Michel Robichaud du MAPAQ, dont vous trouverez copies en annexe.

Par ailleurs, vous devriez savoir qu'au Québec pour l'ensemble des productions animales (porcs, bovins, volailles, ovins, etc), nous n'atteignons même pas le volume de fumier que le ministère avance pour la seule production porcine; en 1992 le volume total des fumiers produits était de 32.4 millions de mètres cubes.

Face à ce constat, nous vous demandons, si vous le jugez opportun, de nous fournir la base des calculs du MEF démontrant qu'il est produit annuellement au Québec 40 millions de mètres cubes de lisier de porc et s'il y a lieu, nous espérons qu'à l'avenir lorsque les différentes instances du ministère auront à traiter de la problématique de la production de lisier de porc, qu'un portrait réel de la situation soit tracé.

Également, nous vous invitons à l'avenir lorsque la situation se présentera de faire ressortir que les producteurs de porcs du Québec ont depuis plusieurs années investi massivement sur leurs exploitations dans le but de mieux protéger l'environnement.

Assurés que vous porterez toute l'attention nécessaire à la présente, veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le président,



ARTHUR DUQUETTE

AD/dr

pièce jointe



Saint Jacques, le 7 juin 1996

Monsieur Arthur Duquette
Prés. Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière
660 rg de la fourche
Ste Julienne
JOK 2T0

Monsieur Duquette,

Vous trouverez ci-joint tel que convenu le calcul théorique du volume de lisier produit pour l'ensemble de la population de porcs au niveau du Québec.

Ces calculs sont basés sur les données fournies au MAPAQ par les producteurs agricoles au moment de leur inscription en 1993. Ce sont les données les plus récentes que j'ai pu trouver. Les volumes utilisés pour le calcul correspondent aux valeurs que nous utilisons dans le cadre du programme PAAGF pour le calcul du dimensionnement des structures d'entreposage.

Le fichier à cette époque était évalué à 297 184 truies et 2 163 385 porcs d'engraissement en inventaire. Cette population peut être répartie de la façon suivante en tenant compte d'un sevrage à 4 semaines ce qui correspond à la majorité des élevages encore aujourd'hui. J'ai évalué les verrats selon un ration 1:25 et les truies de remplacement selon un taux de réforme de 40%.

Type d'animaux	Nombre	lisier (l/jr)	250 jours (m ³)	365 jours (m ³)
Truies & porcelets (4sem)	65 723	19,8	325 329	474 980
Truies sèches	231 461	13,6	786 967	1 148 972
Truies de remplacement	23 775	13,6	80 835	118 019
Verrats	11 888	13,6	40 419	59 012
Porcelets (7-15 kg)	354 906	1,8	159 708	233 173
Porcelets (15-20 kg)	152 103	2,64	100 388	146 566
Porcs (20-28 kg)	238 339	3,36	200 205	292 299
Porcs (28-100 kg)	1 778 376	7,44	3 307 779	4 829 358
Porcs (100-106 kg)	146 670	12,0	440 010	642 415
total			5 441 640	7 944 794

Espérant ces renseignements à votre satisfaction, je demeure votre bien dévoué,

Michel Robichaud, d.t.a.
BRA St-Jacques

L'explosion de l'industrie porcine inquiète David Cliche

Le ministre de l'Environnement du Québec, David Cliche, avoue être inquiet de l'explosion de la production porcine au Québec au point qu'il s'apprête à imposer des mesures pour apaiser les tensions qui ont déjà cours entre certaines communautés et l'industrie.

Après la causerie qu'il prononçait dans le cadre de l'Éco-Sommet de Montréal, le ministre a avoué au *Journal de Montréal* que, partout où il allait, il ne se passait pas une journée sans qu'il soit assailli de questions et de plaintes à ce sujet.

« Alors qu'il y a cinq ans, le Québec produisait 4 millions de porcs, cette année, il en produira 5 millions. Les experts du ministère estiment à 40 millions de mètres cubes la production de lisier de porc, soit l'équivalent de 4 millions de camions à neige remplis à ras bord de lisier. »

Or, le gouvernement du Québec, par son programme de stabilisation, subventionne les producteurs à raison de 150 millions de dollars cette année, ce qui semble à première vue aller à l'encontre de l'objectif de développement durable parce que les contribuables vont payer pour produire un surplus de pollution agricole potentiellement dangereuse pour la santé publique.

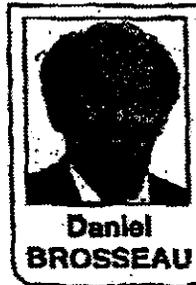
« Je suis en réflexion profonde sur la problématique de l'explosion de la production porcine au Québec et j'aurai à annoncer d'ici à juin une série de décisions qui permettront de répondre à la préoccupation sociale des Québécois. »

Il a cependant refusé de dire la nature des décisions qu'il entend prendre dans la région.

La Mauricie

M. Cliche convient que le climat s'échauffe le long de certains cours d'eau qui, jusqu'ici, avaient toléré l'expansion de l'industrie porcine. Le cas de la Mauricie, avec l'implantation de mégaporcherie, en est l'exemple le plus spectaculaire.

La confrontation entre la firme Shur Gain et



Daniel BROSSEAU

Shur Gain pour favoriser la tenue d'audiences publiques sur le projet

de porcherie aux Grandes Piles et à Saint-Roch.

Au départ, la puissante firme agroalimentaire avait trouvé un bon truc en fractionnant son projet en trois, de telle sorte que les audiences publiques n'étaient pas exigibles.

À son arrivée au ministère, cet hiver, M. Cliche avait convaincu Shur Gain de soumettre son projet à des audiences publiques, et la firme

avait accepté de retarder ses constructions qu'on suscitait cours aux b

Mais cour cours de p Shur Gain l'avant avec tion de telle conflit s'on à la grande ministre qu haité un dans ce doc

SAMEDI 11 MAI 1996 / LE JOURNAL DE MONTRÉAL 39

Le ministre de l'Environnement
et de la Faune

Québec, le 14 novembre 1996

Monsieur Arthur Duquette, président
Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec)
J6E 6A5

Monsieur,

Il me fait plaisir de constater, à la lecture de votre lettre du 13 juin dernier, que le processus menant à la levée du moratoire sur la production porcine dans votre région a été fait à votre satisfaction.

Comme vous le savez, une entente avec COGENOR-Lanaudière a été signée le 29 octobre dernier, celle-ci me permet d'agrèer cet organisme de gestion au sens du règlement, pour peu que les conditions décrites dans l'entente soient remplies.

Le Syndicat des producteurs de porcs de Lanaudière a certes un rôle prépondérant à jouer à ce niveau. En effet, les producteurs de porcs de la région devront y adhérer massivement, utiliser ses services et la soutenir dans son fonctionnement.

Quant à l'évaluation des volumes de fumier de porcs de 40 millions de mètres cubes, les experts du Ministère sont en voie de réévaluer ce volume.

.../2

Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone : (418) 643-8259
Télécopieur : (418) 643-4143
Internet : david.cliche@mef.gouv.qc.ca

Bureau 3860
5199, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1T 3X9

Téléphone : (514) 873-8374
Télécopieur : (514) 873-2413



Quoiqu'il en soit, le temps n'est plus tant à évaluer le volume problématique que de trouver des solutions au règlement de ce problème. Là-dessus, vous serez d'accord avec moi très certainement! Et nous aurons à travailler étroitement ensemble pour y arriver.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. Cliche', with a long horizontal flourish extending to the right.

DAVID CLICHE

Les animaux malades de la Peste

Un mal qui répand la terreur,
Mal que le Ciel en sa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre,
La peste (puisqu'il faut l'appeler par son nom),
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.
Ils ne mouraient pas tous, mais tous étaient frappés :
On n'en voyait point d'occupés
À chercher le soutien d'une mourante vie;
Nul mets n'excitait leur envie;
Ni loups ni renards n'épiaient
La douce et l'innocente proie;
Les tourterelles se fuyaient :
Plus d'amour, partant plus de joie.

Le Lion tint conseil, et dit : « Mes chers amis
Je crois que le Ciel a permis
Pour nos péchés cette infortune;
Que le plus coupable de nous
Se sacrifie aux traits du céleste courroux;
Peut-être il obtiendra la guérison commune.
L'histoire nous apprend qu'en de tels accidents
On fait de pareils dévouements,
Ne nous flattons donc point; voyons sans indulgence
L'état de notre conscience.
Pour moi, satisfaisant mes appétits gloutons,
J'ai dévoré force moutons.
Que m'avaient-ils fait? Nulle offense;
Même il m'est arrivé quelquefois de manger
Le berger.
Je me dévouerai donc, s'il le faut : mais je pense
Qu'il est bon que chacun s'accuse ainsi que moi :
Car on doit souhaiter, selon toute justice,
Que le plus coupable périsse.

— Sire, dit le Renard, vous êtes trop bon roi;
Vos scrupules font voir trop de délicatesse.
Eh bien! manger moutons, canaille, sorte espèce,
Est-ce un péché? Non, non. Vous leur fîtes, Seigneur,
En les croquant, beaucoup d'honneur;
Et quant au berger, l'on peut dire
Qu'il était digne de tous maux,
Étant de ces gens-là qui sur les animaux
Se font un chimérique empire. »
Ainsi dit le Renard; et flatteurs d'applaudir,
On n'osa trop approfondir
Du Tigre, ni de l'Ours, ni des autres puissances,
Les moins pardonnables offenses.
Tous les gens querelleurs, jusqu'aux simples mâtins,
Au dire de chacun, étaient de petits saints.
L'Âne vint à son tour, et dit : « J'ai souvenance
Qu'en un pré de moines passant,
La faim, l'occasion, l'herbe tendre, et, je pense,
Quelque diable aussi me poussant,
Je tondis de ce pré la largeur de ma langue.
Je n'en avais nul droit, puisqu'il faut parler net. »
À ces mots on cria haro sur le Baudet.
Un Loup, quelque peu cleric, prouva par sa harangue
Qu'il fallait dévouer ce maudit animal,
Ce pelé, ce galeux, d'où venait tout leur mal.
Sa peccadille fut jugée un cas pendable.
Manger l'herbe d'autrui! quel crime abominable!
Rien que la mort n'était capable.
D'expier son forfait : on le lui fit bien voir.

Selon que vous serez puissant ou misérable,
Les jugements de cour vous rendront blanc ou noir. *

Extrait de l'étude :

Distribution du fumier au Québec
De Gordon M. Barnette et John L. B. Culley
Centre de recherche de Lennoxville

Le recensement agricole au Canada se fait tous les cinq ans, le dernier ayant été effectué en 1981. Ce recensement accumule les données concernant la population animale, l'espèce, la superficie totale et celle cultivée, la superficie occupée par chaque culture et ce, sur les fermes dont les ventes se chiffrent à au moins 250\$.

En 1978, suite aux problèmes de la pollution des cours d'eau par certains élevages, le gouvernement du Québec a émis des règlements visant à prévenir la pollution des eaux en milieu rural. La loi exige un rapport de 0,3 ha de terre cultivée par unité animale. On considère qu'une unité animale est représentée soit par une vache, un taureau, un cheval, cinq porcs à l'engrais (20 à 100 kg), 125 poules, 250 poulets à griller ou encore 100 dindes à griller (5 à 5,5 kg).

En utilisant les statistiques agricoles, il est possible d'identifier les régions à densité élevée d'animaux de ferme. La charge animale a été exprimée en terme d'unité animale (63,1 kg de N an⁻¹) pour être conforme à la loi. Une vache adulte produit 63,1 kg de N total par an dans le fumier.

Changements de 1976 à 1981

Les élevages contingentés, bovins laitiers, poules et volailles n'ont pas changé. Les bovins de boucherie ont diminué de 229,000 à 146,000. Le plus grand changement s'est produit dans le secteur porcin où la population a doublé, soit de 1,613,000 à 3,441,000 tandis que celle des moutons a triplé, soit de 26,000 à 117,000.

En culture, les changements les plus importants ont été notés pour les superficies en maïs-grain et en orge qui ont augmenté de 166% et de 458% respectivement. Néanmoins, le Québec a importé 60% de ses besoins en céréales en 1981. Environ 50% des céréales ont été données aux porcs, 30% aux bovins laitiers, 15% aux volailles et 5% aux bovins de boucherie.

charge considérable entre la superficie totale et la superficie des fermes recensées. Ensuite, il y a de 20 à 70% des fermes recensées avec terre non cultivée (c'est-à-dire non boisées) qui, sans doute, peuvent recevoir du fumier.

Il a déjà été démontré qu'il y avait moins de lessivage du nitrate à l'intérieur d'un sol mal drainé que dans un sol bien drainé. Les sols mal drainés comptent pour 5 à 40% de la superficie des fermes recensées, ce qui constitue peu de danger de pollution des eaux souterraines.

La loi prévoit l'épandage du fumier à moins de 30 m d'un cours d'eau. Même dans ces 10 sous-divisions, la perte due à ce 30 m n'excède pas 10% en tout.

Conclusion

En réalité, la loi relative à la prévention de la pollution des eaux par les élevages d'animaux n'est pas si contraignante dans 99% des ^{comtés} sous-divisions et chez 85% des agriculteurs. Il faut souligner que la loi est fondée sur la quantité d'azote excrétée et non sur la quantité épandue. Il est bien connu que les pertes ammoniacales dans l'élevage, à l'entreposage et à l'épandage sont élevées. Si les épandages étaient contrôlés selon la quantité d'azote dans le fumier, à la reprise, il y aurait alors encore moins de fermes hors-la-loi.

Il y a surtout deux régions, le bas de la Chaudière et la Yamaska (peut-être l'Assomption) qui peuvent avoir de la difficulté à suivre la loi. A cause de plusieurs ^{comtés} sous-divisions contiguës, avec une charge de 2 UA ou plus, il faut transporter le fumier et/ou le traiter pour réduire les volumes. Le danger de pollution des eaux de surface et souterraines est plus grand dans la région de la Chaudière parce que les pentes plus accentuées et les sols bien drainés forment une plus grande partie du territoire.

Tableau 1. Quelques données concernant les sous-divisions recensées ayant une densité de fumier animal supérieure à 3,0 UA ha⁻¹.

Division	Sous-division	Densité de fumier (UA ha ⁻¹)	Superficie totale (km ²)	Superficie des fermes recensées (km ²)
<u>Basin du Saint-Laurent</u>				
Québec	Saint-Gabriel-de-Valcartier	16,3	69,7	17,6
Montérégie	Saint-Félix-de-Valois	4,0	87,1	57,4
Bas-Catolonne	Sainte-Sophie	7,5	112,6	23,2
<u>Basin de la rivière Chaudière</u>				
Orchestrer	Saint-Bernard	4,7	94,3	50,7
Lotbinière	Saint-Narcisse	3,7	60,4	50,6
Lotbinière	Saint-Patrice	3,3	55,1	49,6
Beauce	Saint-Elzéar	3,1	83,6	59,7
<u>Basin de la rivière Saint-François</u>				
Drummond	Wickham	3,8	99,3	58,9
<u>Basin de la rivière Yamaska</u>				
Shefford	Saint-Alphonse	4,7	47,8	35,0
Rouville	Age-Gardien	3,7	50,2	32,2

DE LA RIVIÈRE L'ASSOMPTION



MODIFIER NOS PRATIQUES AGRICOLES... LA PRIORITÉ

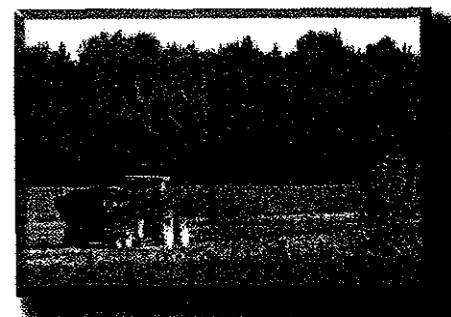
La qualité de l'écosystème du fleuve Saint-Laurent préoccupe les Québécois depuis plusieurs années. En avril 1994, pour faire suite au premier Plan d'action Saint-Laurent 1990-1994, les gouvernements du Canada et du Québec convenaient d'un nouveau plan de conservation et de protection du fleuve, le plan Saint-Laurent Vision 2000, 1994-1998. Le volet Assainissement agricole de cette entente fédérale-provinciale vise à prévenir et à réduire les effets de la pollution agricole sur certaines rivières qui se jettent dans le Saint-Laurent. Il prévoit ainsi la production de plans d'action pour l'assainissement agricole de quatre bassins versants: L'Assomption, Boyer, Chaudière et Yamaska. Au préalable, il s'agit d'acquérir une bonne connaissance des activités humaines qui se déroulent dans ces bassins et des impacts de ces activités sur les eaux de surface et souterraines.

Située sur la rive nord du Saint-Laurent, à la pointe nord de l'île de Montréal, la rivière L'Assomption prend sa source dans le massif du mont Tremblant et se jette dans le fleuve à la hauteur de la ville de Repentigny. Son bassin versant, divisé en neuf sous-bassins, couvre une superficie totale de 4220 km².

Le nord et le sud, deux secteurs bien différents

Au-delà de 150 000 personnes ont leurs résidences permanentes dans le bassin de la rivière L'Assomption dont environ 40 000 dans le secteur supérieur (MRC Matawinie). En raison de son caractère naturel, ce secteur accueille de plus une population saisonnière adepte de villégiature et de plein air estimée à environ 45 500 personnes. On y pratique des activités comme la baignade, le canot, la planche à voile, la pêche sportive et la navigation de plaisance. Le parc régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles, le parc des Chutes-Dorwin ainsi que le parc de récréation du Mont-Tremblant attirent de nombreux vacanciers.

Plus peuplé, le secteur inférieur est fortement agricole, urbanisé et industrialisé. Cette concentration d'activités socio-économiques détériore notamment la qualité de l'eau brute de certaines prises d'eau potable. Quoique moins nombreux que dans le secteur supérieur, plaisanciers et pêcheurs se rencontrent ici et là. La présence de deux frayères à esturgeon jaune dans cette partie du bassin confère à ce dernier un caractère faunique distinctif.



BASSIN VERSANT

Le bassin versant... naturellement

La superficie d'un territoire drainé par un cours d'eau principal et ses tributaires s'appelle un bassin versant. De l'extrémité supérieure (amont) à la base d'un bassin versant (aval), l'eau se déplace et se jette dans des cours d'eau de plus en plus grands. Tout au long de son parcours, l'eau est influencée par les caractéristiques naturelles du bassin mais aussi, et surtout, par les diverses activités humaines qui s'y déroulent. Chaque bassin versant possède donc une « personnalité unique » et constitue en fait l'unité naturelle territoriale la plus appropriée pour la mise en place et le suivi de travaux d'assainissement de l'eau.

VILLES ET INDUSTRIES : SUR UNE BONNE LANCÉE

On dénombre 43 municipalités situées entièrement dans le bassin de la rivière L'Assomption ainsi que 35 autres qui le touchent en partie. La plupart des municipalités, dont celles de Joliette, L'Assomption, L'Épiphanie et Repentigny, s'alimentent en eau potable à partir des eaux de surface. Plus de 100 000 personnes dépendent ainsi de la qualité des cours d'eau pour leur approvisionnement. L'alimentation en eau des autres résidences et chalets répartis sur 90 % du territoire se fait surtout à partir des eaux souterraines.

Dans le bassin, un total de 378 établissements industriels ont été recensés. Le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (MEF) classe 42 de ces établissements au rang des entreprises polluantes ou susceptibles de l'être. La moitié d'entre elles appartiennent au secteur agroalimentaire, les autres étant surtout dans les secteurs de la chimie, des pâtes et papiers et de la transformation métallique. Près de 60 % de ces entreprises ont complété les travaux correctifs demandés par le MEF.

Le traitement des eaux usées... faut pas lâcher

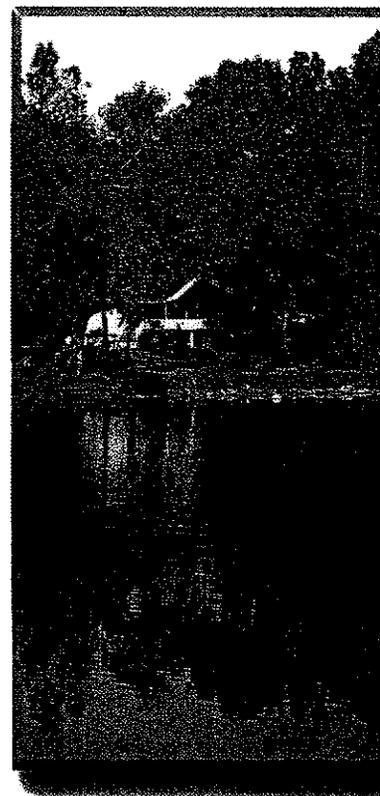
Depuis la fin des années 70, un certain nombre de travaux d'assainissement urbain et industriel ont été réalisés. Aujourd'hui, les eaux usées de 55 % de la population du bassin — environ 85 000 personnes — sont acheminées à un réseau

d'égouts municipal. En 1997, avec l'achèvement des travaux effectués dans les municipalités de Charlemagne et de Le Gardeur, les eaux usées de 49 000 personnes seront traitées par une station d'épuration.

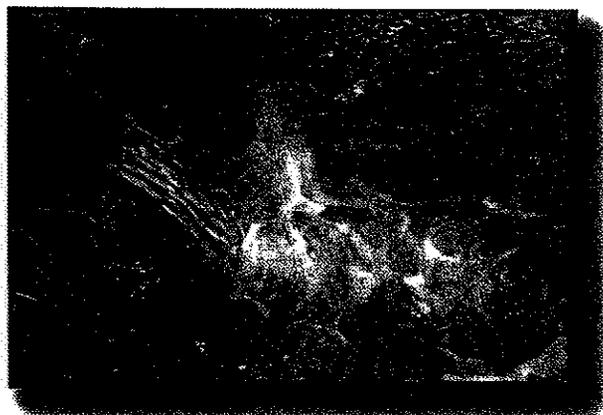
Émissaire urbain qui rejette dans le ruisseau Vacher les eaux usées de la municipalité de Saint-Jacques, après traitement.

La municipalité de Joliette des actions concrètes à v

La municipalité de Joliette, bien que desservie par un réseau d'égouts, ne possède pas de système de traitement. La contamination de la rivière L'Assomption dans le secteur est d'ailleurs très visible. Alors que plusieurs personnes se baignent en amont de l'émissaire de la ville, aucune d'elles n'oserait s'y risquer en aval. Cependant, une station de traitement des eaux usées municipales et industrielles de la ville sera construite et mise en exploitation d'ici à 1999.



Des résidences ou des chalets raccordés à un réseau d'égouts ou à une station d'épuration se trouvent un peu partout dans le bassin. Lorsque ces habitations ne disposent d'aucune fosse septique ou que celle-ci s'avère défectueuse, des problèmes locaux de contamination des eaux de surface ou souterraines peuvent apparaître et nuire à certains usages.



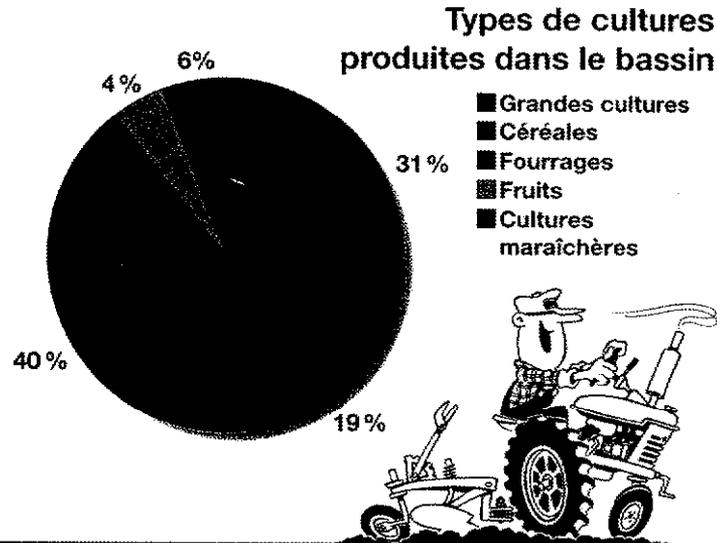
POLLUTION AGRICOLE: LE DÉFI DE L'HEURE

Les rejets urbains et industriels génèrent divers impacts dans le bassin mais, à eux seuls, ils ne peuvent expliquer le degré de pollution de la rivière L'Assomption. Les rejets agricoles, tantôt ponctuels, tantôt diffus, contribuent dans une très large mesure à la contamination du milieu. Au cours des dernières années, de gros efforts ont été déployés pour éliminer les sources ponctuelles de pollution agricole. On pense en particulier à la construction de structures adéquates d'entreposage des engrais de ferme. Aujourd'hui, le plus grand défi consiste à réduire la pollution de source diffuse.

La pollution diffuse est plus complexe à contrôler parce qu'elle est liée à une multitude de sources réparties sur l'ensemble du territoire. Des engrais de ferme appliqués en trop grande quantité sur les champs et dont la matière fertilisante finit par rejoindre un cours d'eau par ruissellement illustrent ce type de pollution. Si on ne résout pas le problème de pollution diffuse par de bonnes pratiques agricoles et par des modes appropriés de gestion des pesticides et des engrais, jamais l'eau du bassin ne pourra retrouver la qualité souhaitée. Dans le bassin de la rivière L'Assomption, les activités agricoles occupent une place prépondérante. En 1995, on y comptait 1305 producteurs possédant 60 221 hectares de terre en culture et 73 563 unités animales.

Des cultures... et des pesticides

Les plantes fourragères, les céréales et les grandes cultures comme le maïs et le soya dominent le secteur des productions végétales dans le bassin de la rivière L'Assomption. On y consacre pas loin de 54 200 hectares, dont 40 % sont réservés exclusivement aux plantes fourragères. Quelque 6000 autres hectares de terre cultivée dans le bassin se divisent en une mosaïque de cultures maraîchères, incluant le tabac et les pommes de terre. Finalement, moins de 200 hectares sont partagés entre producteurs fruitiers.

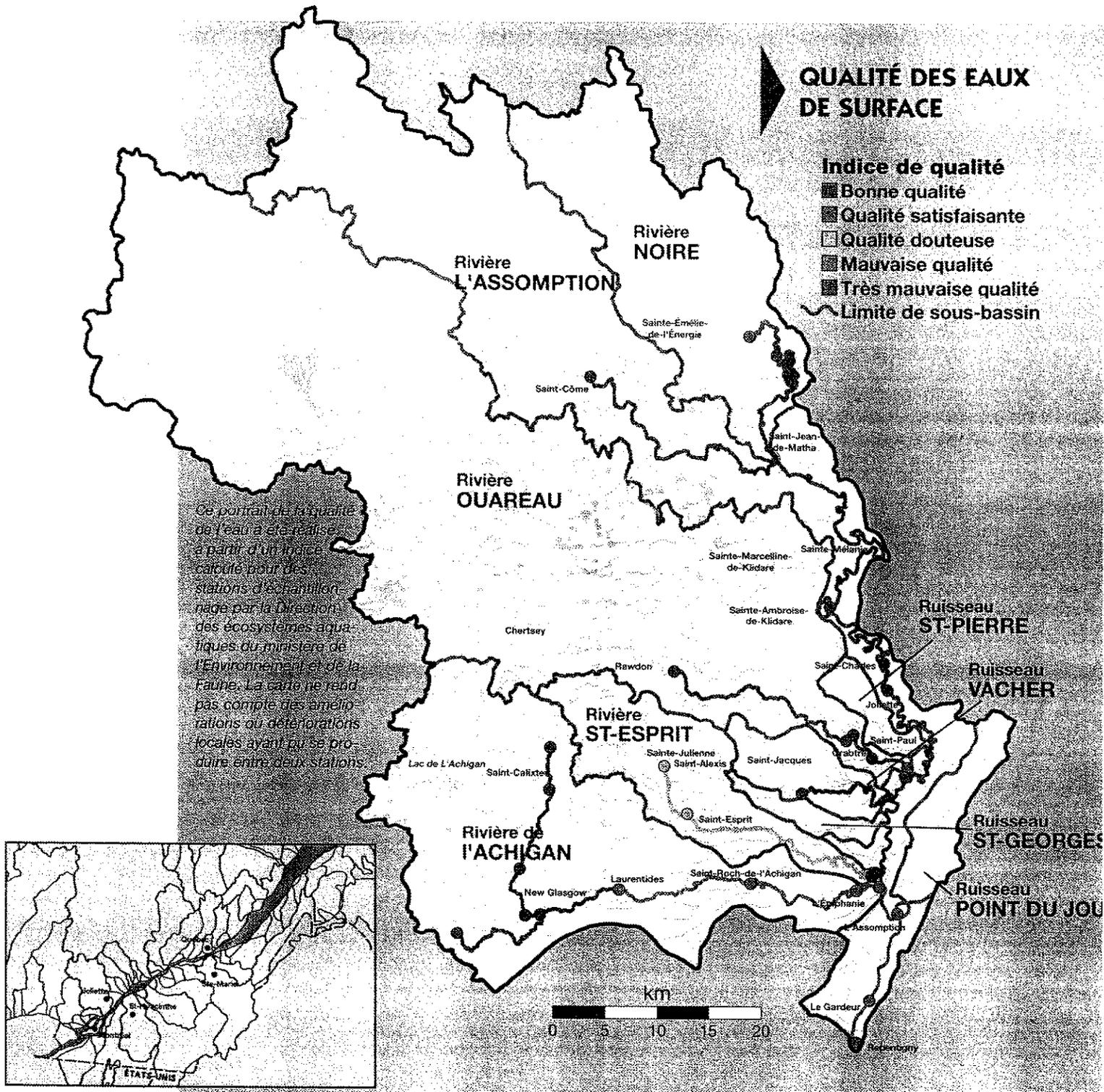


Pour lutter contre les insectes indésirables, les mauvaises herbes ou toute maladie s'attaquant aux cultures, les agriculteurs ont recours aux pesticides. L'emploi de ces produits peut cependant nuire à l'environnement. Une utilisation plus rationnelle et sécuritaire des pesticides est donc de mise.

Un taux d'utilisation élevé des pesticides

Dans le bassin de la rivière L'Assomption, le taux moyen annuel d'utilisation de pesticides s'élève à 2,2 kg d'ingrédients actifs par hectare, alors que la moyenne québécoise se chiffre à 1,3. Les applications effectuées dans les sous-bassins Point du Jour et L'Assomption les placent en tête des utilisateurs. Ils sont suivis des sous-bassins Saint-Pierre, de l'Achigan, Vacher et Saint-Esprit.

Par endroits, la nature sableuse des sols rend les eaux souterraines particulièrement sensibles à la pollution par les pesticides. Des pesticides ont d'ailleurs été décelés dans des puits de surface à Crabtree, Saint-Roch-de-l'Achigan et Sainte-Sophie. L'aldicarbe, un insecticide utilisé jusqu'en 1990 par les producteurs de pommes de terre, contaminait encore certains de ces puits en 1993. On trouve également de nombreux pesticides dans les eaux de surface. C'est le cas dans la rivière Saint-Esprit et dans le ruisseau des Anges, un tributaire de la rivière de l'Achigan.



Ce portrait de la qualité de l'eau a été réalisé à partir d'un indice calculé pour des stations d'échantillonnage par la Direction des écosystèmes aquatiques du ministère de l'Environnement et de la Faune. La carte ne rend pas compte des améliorations ou détériorations locales ayant eu se produire entre deux stations.

Localisation du bassin versant de la rivière L'Assomption

De la tête à l'embouchure, une eau qui se détériore

De façon générale, l'eau de la rivière L'Assomption et de ses tributaires se dégrade au fur et à mesure qu'elle descend vers l'embouchure du bassin. Au cœur de la zone plus forestière et naturelle du territoire, dans le secteur supérieur du bassin, la qualité de l'eau est bonne ou satisfaisante. Les eaux des portions nord des rivières L'Assomption et Ouareau affichent la meilleure qualité de tout le bassin, favorisant des lors la pratique d'activités récréatives diverses.

Dans le secteur inférieur du bassin, là où se concentrent les activités socioéconomiques, l'eau devient de mauvaise qualité. Les rejets urbains et industriels non traités de Joliette n'expliquent qu'une partie du problème. En fait, la pression environnementale qu'exercent les activités agricoles dans le bassin constitue souvent la cause première de la dégradation de la qualité de l'eau, très visible à l'embouchure de la rivière L'Assomption.

Activités humaines dans les sous-bassins

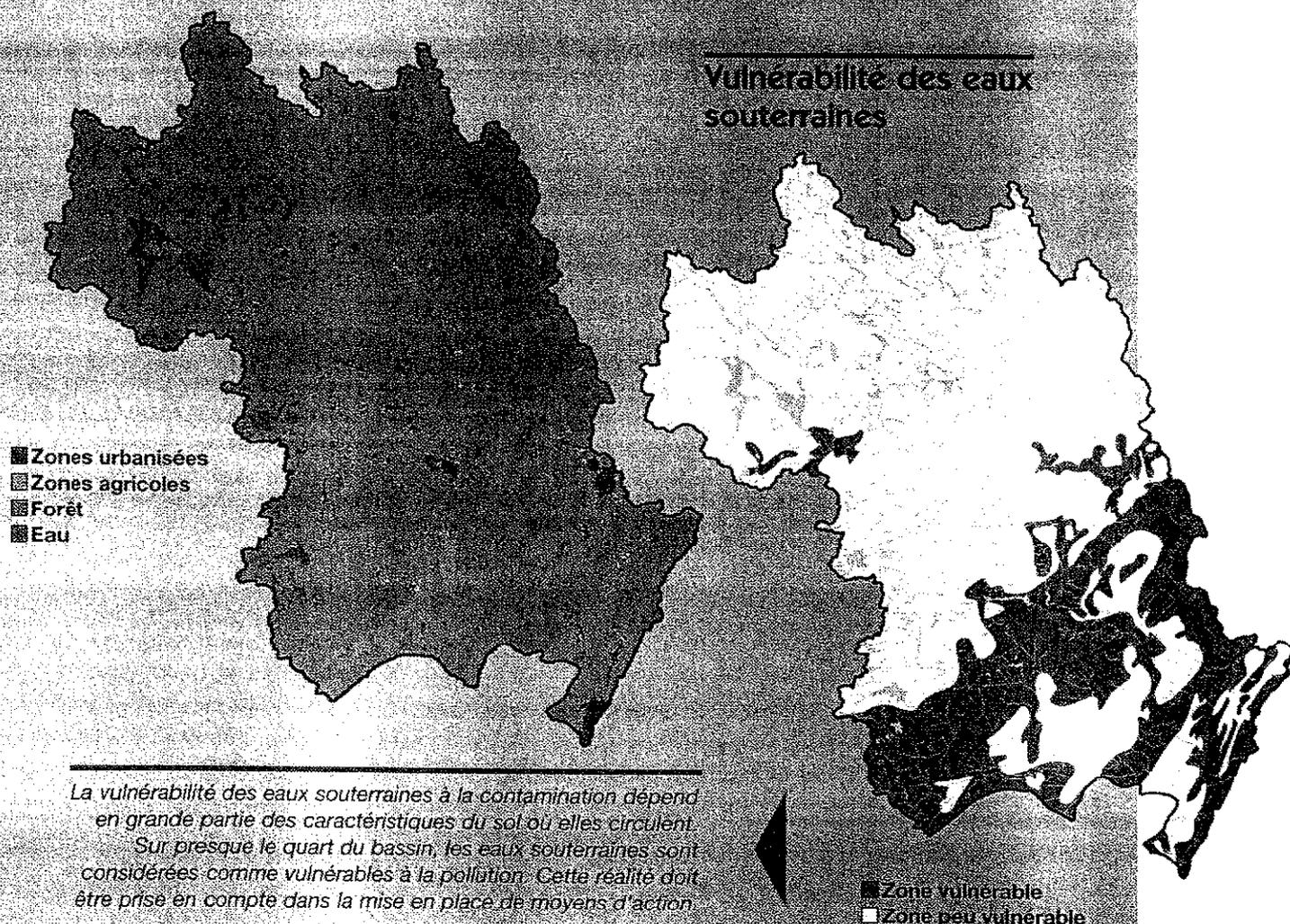
Sous-bassin	Superficie du sous-bassin (km ²)	Population avec services d'égouts ¹	Population sans services d'égouts ²	Nombre d'industries retenues	Superficie du sous-bassin en culture (%)	Cheptel (nombre d'unités animales)
Ouareau	1687	8 052	17 308	4	6,7	11 888
de l'Achigan	653	8 225	24 922	10 <i>1507</i>	22,6	29 463
L'Assomption	1039	62 739	12 211	18	11,1	6 522
Noire	414	625	745	0	1,3	1 099
Saint-Esprit	210	2 250	6 041	1	47,5	12 808
Saint-Pierre	34	0	456	2	61	2 488
Vacher	77	2 385	2 841	7	63,4	3 636
Saint-Georges	31	150	1 735	0	69,1	2 876
Point du Jour	74	0	2 790	0	43,8	785

¹Inclut les municipalités dont l'émissaire se situe dans le sous-bassin

²Estimation de la population dont les eaux usées ne sont pas acheminées à un réseau d'égouts

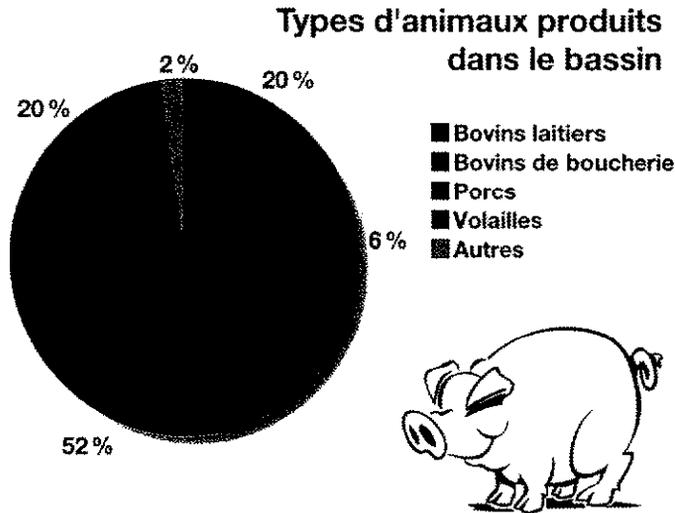
³Industries retenues par le MCF pour intervention d'assainissement

Occupation du territoire



Les engrais : quand la cour est pleine

Les productions animales dominantes dans le bassin de la rivière L'Assomption sont le porc, le bovin laitier et la volaille. À lui seul, le cheptel porcin représente plus de 50 % des 73 564 unités animales recensées dans le territoire. Le sous-bassin de l'Achigan et, dans une moindre mesure, les sous-bassins Saint-Esprit et Ouareau, regroupent les principaux éleveurs porcins du bassin.



De l'azote et du phosphore à la tonne

Le bassin de la rivière L'Assomption souffre d'une très forte production de ferments d'origine animale. Les volumes d'engrais de ferme qui y sont générés annuellement représentent pas moins de 5400 tonnes d'azote et 1250 tonnes de phosphore. Pour le sous-bassin de l'Achigan, le plus grand pôle d'élevage du bassin, on parle de 2080 tonnes d'azote et de 500 tonnes de phosphore par année.

Malgré l'énorme volume d'engrais naturels disponible, les producteurs agricoles achètent d'importantes quantités d'engrais minéraux. Pour différentes raisons, la fertilisation des cultures de tabac, de pommes de terre et de fruits et légumes par exemple, se fait essentiellement par les engrais minéraux. Il se dépense presque 8 millions de dollars en fertilisants minéraux par année dans le bassin. Voilà une source supplémentaire d'éléments nutritifs équivalant à plus de 4000 tonnes d'azote et à plus de 1200 tonnes de phosphore.

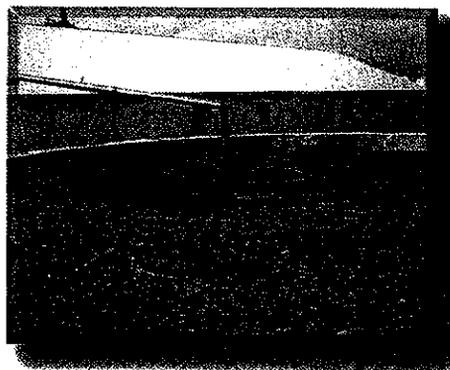
L'utilisation de fertilisants naturels d'origine animale et minérale cause des pressions environnementales majeures dans le bassin de la rivière L'Assomption. En fait, à l'exception de celle de la rivière Noire, tous les sous-bassins du territoire présentent des excédents appréciables d'azote et de phosphore. Les cours d'eau qui traversent des zones très agricoles, telles les rivières Saint-Esprit et de l'Achigan, en portent clairement les marques.



De fortes concentrations d'azote et de phosphore dans l'eau mènent parfois à l'accroissement rapide des plantes aquatiques et des algues : c'est l'eutrophisation. Ce phénomène appauvrit à certains moments la teneur en oxygène dans l'eau et nuit alors aux poissons et à d'autres organismes aquatiques.

Rejets directs de lisier: des efforts de réduction qui ont donné des résultats

Quoique les concentrations d'éléments nutritifs dans les eaux du bassin de la rivière L'Assomption soient encore aujourd'hui trop élevées, une nette réduction des apports en azote et en phosphore dans le milieu aquatique a marqué le début des années 80. Cette réduction résulte des efforts réalisés dans le contrôle de la pollution ponctuelle par le lisier: moratoire sur le développement de l'élevage porcin, programme de réduction volontaire de la production porcine et subventions pour la construction de structures étanches d'entreposage des déjections animales.



Dans le bassin, plus de 90 % des exploitations porcines et environ 40 % des exploitations laitières possèdent des lieux d'entreposage conformes à la réglementation.

Monoculture, drainage, reprofilage: attention à l'érosion

L'érosion hydrique des terres, en plus de diminuer la productivité des sols, réduit la qualité des cours d'eau par l'apport de matières en suspension. Dans le bassin de la rivière L'Assomption, le problème d'érosion des champs apparaît en général limité, compte tenu des faibles pentes et des types de sols rencontrés. Les sous-bassins Saint-Esprit, Saint-Pierre et Vacher présentent toutefois le plus fort potentiel d'érosion du territoire à cause de la nature limoneuse de leur sol.

Les cultures à grands interlignes comme le maïs, la pomme de terre, le tabac et les légumes peuvent causer de sérieux problèmes aux sols selon les pratiques culturales choisies. Laissés à nu, les sols deviennent plus sensibles au processus d'érosion causée par l'eau ou par le vent. Un peu plus de 40 % des superficies cultivées dans le bassin sont consacrées à ce type de culture à faible couvert végétal.

En plus de détruire des écosystèmes naturels, le reprofilage des fossés et des ruisseaux, le drainage artificiel des terres ainsi que la suppression du couvert végétal ou forestier le long des rives entraînent souvent de l'érosion. À l'échelle locale, ces problèmes peuvent prendre des proportions très inquiétantes. Dans le bassin, environ 55 % des terres agricoles sont drainées souterrainement.



Cas typique d'érosion d'une berge due à une sortie de drain mal aménagée.

LE PARTENARIAT, FER DE LANCE DE LA GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT

Jusqu'à ce jour, les interventions d'assainissement effectuées dans le bassin de la rivière L'Assomption ont porté surtout sur les sources ponctuelles de pollution tant urbaine, industrielle qu'agricole. Dorénavant, c'est sur le contrôle de la pollution diffuse associée tout particulièrement aux activités agricoles qu'il faut mettre l'accent. À ce titre, des changements dans les pratiques d'élevage et de culture s'imposent.

L'ampleur des pressions observées dans le bassin de la rivière L'Assomption confirme que des actions à la ferme et d'autres à l'échelle du bassin sont requises. À la ferme, il s'agit de favoriser le recours à des pratiques permettant la protection de l'environnement: plan de fertilisation, lutte intégrée aux ravageurs, rotation des cultures, engrais verts, semis direct, protection des rives contre le piétinement et l'érosion, etc.

À l'échelle du bassin, il s'agit d'opter pour des actions concertées, des solutions concrètes à des problèmes régionaux, et cela passe par la création d'associations de bassin, soutenues par des équipes regroupant agronomes, biologistes, ingénieurs, économistes, etc. Tisser des liens étroits entre les citoyens, les agriculteurs, les gouvernements et les entreprises du milieu, voilà le véritable fer de lance de la gestion de l'eau par bassin versant. Le plan d'action issu du volet Assainissement agricole de SLV 2000 constituera un cadre utile aux initiatives régionales.

La qualité de l'eau, l'affaire de tous



La qualité des eaux de surface et souterraines du bassin de la rivière L'Assomption concerne tout le monde parce que ce sont les activités de chacun qui entraînent une dégradation de l'eau. C'est pourquoi la dépollution de l'eau de même que le choix des usages à conserver ou à restaurer sur le territoire demeurent un projet collectif. Il faut travailler ensemble pour définir les objectifs de qualité à atteindre et établir les efforts que chaque intervenant doit fournir.



Conscients de l'état de leurs rivières, divers groupes de la région travaillent activement à la mise en place de solutions environnementales. Citons, entre autres, le groupe À court d'eau, la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption, la Coopérative de gestion des engrais organiques de Lanaudière (COGÉNOR), la Société d'aide au développement de la collectivité Matawinie et la Corporation du bassin versant ruisseau Saint-Esprit.

Les engrais verts réduisent les pertes de nutriments dans l'environnement.

Le ruisseau Saint-Esprit: un projet qui suit son cours

Depuis novembre 1993, une trentaine de producteurs participent sur une base volontaire à un projet pilote de gestion de l'eau dans le bassin du ruisseau Saint-Esprit. Majoritaires au conseil d'administration de la Corporation du bassin versant ruisseau Saint-Esprit, les producteurs se sentent concernés et responsables. Ils mènent le bal: ils orientent le projet, ils ciblent les meilleures pratiques culturales à implanter. Tous ont en commun l'usage du même cours d'eau et un égal intérêt à le voir s'assainir.

La relation privilégiée qui s'est installée entre les agriculteurs, leur agronome-conseil et les représentants des organismes rattachés au projet — la Société d'agriculture du comté de Montcalm, l'université McGill, le ministère de l'Agriculture des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec — crée une dynamique et un enthousiasme qui font avancer les choses plus rapidement. Il est encore trop tôt pour parler de résultats sensibles sur l'environnement, mais les pratiques agricoles et les modèles de production changent. Un pont s'établit entre les besoins au quotidien des producteurs et les solutions souhaitées sur le plan environnemental. La priorité, c'est d'orienter les gens vers des pratiques culturales durables, et cela, sans nuire à la rentabilité des exploitations.

Projet mis de l'avant en 1993 avec le soutien financier de l'entente Canada-Québec pour un environnement durable en agriculture.



Bel aménagement d'une section du ruisseau Saint-Esprit.

Ce document a été rédigé par le ministère de l'Environnement et de la Faune à l'intérieur du volet Assainissement agricole de l'entente Saint-Laurent Vision 2000.

Pour de plus amples renseignements ou pour obtenir les documents produits par le volet Assainissement agricole, dont la brochure vulgarisée *Pour une eau de qualité en milieu rural: comprendre et agir collectivement* et le rapport technique *Bassin versant de la rivière L'Assomption: L'activité agricole et ses effets sur la qualité de l'eau*, communiquez avec le Service d'accueil et de renseignements du ministère de l'Environnement et de la Faune, aux numéros suivants:

Téléphone: (418) 643-3127 ou 1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur: (418) 646-5974

Courrier électronique: dcm@mef.gouv.qc.ca

Internet: <http://www.mef.gouv.qc.ca>



Ce papier contient 50 % de fibres recyclées, dont 10 % après consommation.

Dépôt légal

—Bibliothèque nationale du Québec, 1997

Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-31332-1

EN 970072 Mars 1997

L'ARTISAN

23 JUIN 2

Peu de bactéries *E. coli* dans la rivière L'Assomption

(M.G.) — La qualité de l'eau de la rivière L'Assomption connaît une grande amélioration depuis la mise en service, l'automne dernier, de la station de traitement des eaux usées de Joliette, affirme le chef de la division des eaux de la Ville de Repentigny, Antoine Laporte.

L'hiver dernier, les instruments de lecture démontraient une diminution de 50 % des coliformes dans l'eau du cours d'eau, « un bond spectaculaire », indique M. Laporte.

On dénote également une diminution importante du côté de l'indicateur *E. coli*, en vigueur depuis la tragédie de Walkerton l'année dernière.

« À plusieurs reprises cet hiver, l'instrument indiquait aucune trace de bactéries *E. coli* dans l'eau. Malgré l'arrivée du printemps — qui signifie habituellement une dégradation de la qualité de l'eau en raison de l'activité dans la rivière —, l'instrument a indiqué aucune bactérie à six reprises en avril », explique Antoine Laporte en ajoutant que ces changements améliorent l'efficacité du traitement des eaux.

Un réseau étanche

Le réseau d'aqueduc de la Ville de Repentigny affiche un taux d'étanchéité de 15 %, un excellent résultat selon Antoine Laporte. La consommation d'eau à Repentigny est de 330 litres / personne par jour alors que la consommation totale (comprenant les fuites) est de 400 litres / personne par jour. Les fuites réelles du réseau d'aqueduc pourraient diminuer si la Ville de Repentigny facturait les institutions — écoles, hôpital et CLSC —, pour leur consommation d'eau, estime M. Laporte. « Actuellement, le gouvernement du Québec verse des en-lieu de taxes au lieu de nous permettre de facturer. Et nous savons que ces institutions utilisent beaucoup d'eau. Afin de mieux intervenir dans ce secteur, nous privilégions la sensibilisation », a indiqué le chef de la division des eaux lors d'une récente conférence de presse. Plusieurs facteurs expliquent la fiabilité du réseau d'aqueduc. « Le secteur sous-terrain est relativement jeune. Le réseau est bien balancé alors qu'un entretien complet est effectué sur une base annuelle », conclut M. Laporte.

L'eau de la rivière L'Assomption continue de s'améliorer

(M.G.) — L'été exceptionnel qui vient de se terminer a confirmé une tendance des dernières années : le niveau de la rivière L'Assomption continue de diminuer, affirme le chef de la Division des eaux de Repentigny, Antoine Laporte.

« D'une année à l'autre, nous ne récupérons pas le niveau de l'année précédente », a-t-il indiqué au cours d'un entretien téléphonique accordé au journal la semaine dernière.

À l'instar de plusieurs régions du Québec, Lanaudière est plongée dans un cycle baissier depuis 1997. « Le niveau de la rivière diminue, en moyenne, de 10 centimètres par année. Les berges se découvrent davantage », explique-t-il.

Malgré tout, la diminution du niveau ne nuit pas à la production de l'eau potable. « La prise d'eau est plongée bien en dessous du niveau actuel de la rivière », précise Antoine Laporte en se faisant rassurant.

La qualité de l'eau s'améliore

Le peu de précipitations recensées cet été n'est pas étranger à la poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière L'Assomption, indique le chef de la Division de l'eau.

À certains endroits, l'eau de la rivière était propice à la baignade cet été. Le même phénomène s'est également produit autour de l'île de Montréal cet été.

Lentement mais sûrement, les municipalités, via leurs stations de traitement des eaux, effacent les traces de la négligence généralisées des années 1960 et 70.

De son côté, la rivière L'Assomption bénéficie de la mise en service de la station de traitement des eaux usées de Joliette, l'an dernier.

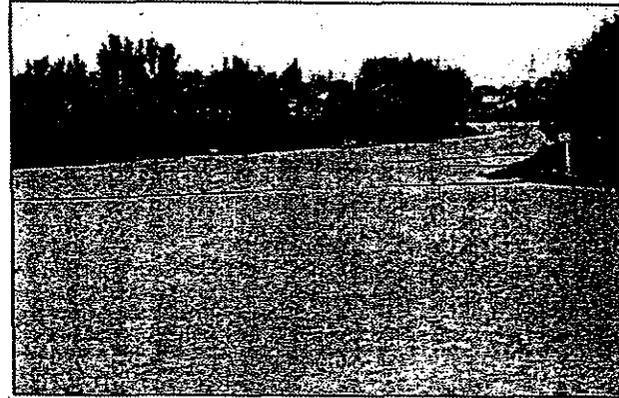
Quelques mois après la mise en service, Antoine Laporte admettait que l'arrivée de l'usine avait amélioré la qualité de l'eau à traiter en aval, à Repentigny.

Colloque de la CARA

Le colloque de la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption (CARA) se tiendra le 19 octobre prochain à Ste-Béatrix. Pour l'occasion, on dévoilera les résultats d'une étude sur la présence de l'esturgeon jaune dans la rivière.

La présence de cette espèce constitue un bon indicateur de l'amélioration de la qualité de l'eau de la rivière. Antoine Laporte fait remarquer que l'esturgeon jaune est très

sensible à la pollution. « On retrouve, depuis quelques années, des frayères d'esturgeons jaunes, bon signe », conclut-il.



LA QUALITÉ de l'eau de la rivière L'Assomption s'améliore. On s'attend à ce que la situation s'améliore encore davantage lors du colloque de la Corporation d'aménagement de la rivière L'Assomption le 19 octobre prochain. (P.M.)

Comparaison de la consommation des viandes

Le porc est la viande la plus consommée au monde

41 %	Pour le porc
29 %	Pour le poulet
25 %	Pour le boeuf

**Modèle de production établi
sur la base du modèle de coût de production
et le nombre de cotisation payé à l'UPA**

Type d'entreprises	Nombre de têtes
Producteur unique	
Naisseur	408 truies
Finisseur	8 018 porcs
Naisseur-finisseur	204 truies et 4 009 porcs
Ferme de Groupe	
Naisseur	816 truies
Finisseur	16 032 porcs
Naisseur-finisseur	408 truies et 8 018 porcs